



académie salésienne

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 39

***L'HISTOIRE COMPLIQUÉE DES
RAPPORTS ENTRE SOCIÉTÉ ET
NATURE DANS LA PLAINE DU
FIER***

par Robert Moutard

Conférence du 16 janvier 2023

2023

L'HISTOIRE COMPLIQUÉE DES RAPPORTS ENTRE SOCIÉTÉ ET NATURE DANS LA PLAINE DU FIER

par Robert Moutard

Agrégé de géographie, docteur en géographie-aménagement
Rendez-vous de l'Académie salésienne du 16 janvier 2023

La plaine du Fier s'inscrit dans la frange occidentale du massif préalpin des Bornes. Quatre kilomètres seulement séparent son extrémité occidentale du bassin lacustre d'Annecy. Sa limite amont coïncide avec l'étranglement rocheux de Morette, au contact des territoires des communes de Thônes et de La Balme-de-Thuy. À l'aval, elle se termine contre l'extrémité orientale du défilé de Dingy-Saint-Clair, à 1,25 km de la localité éponyme. Dans cet espace qui s'étire sur près de 7 km, et dont la largeur se limite la plupart du temps à moins de 500 mètres, se déploie un segment du cours du Fier qui se caractérise par une topographie plane, en complet contraste avec les hautes parois calcaires qui le dominent. Alors que leurs crêtes dominant de 1 200 mètres le fond de la plaine du Fier (photo n° 1), le dénivelé amont-aval de celle-ci n'est que de 86 mètres entre Morette et le pont de Dingy-Saint-Clair.

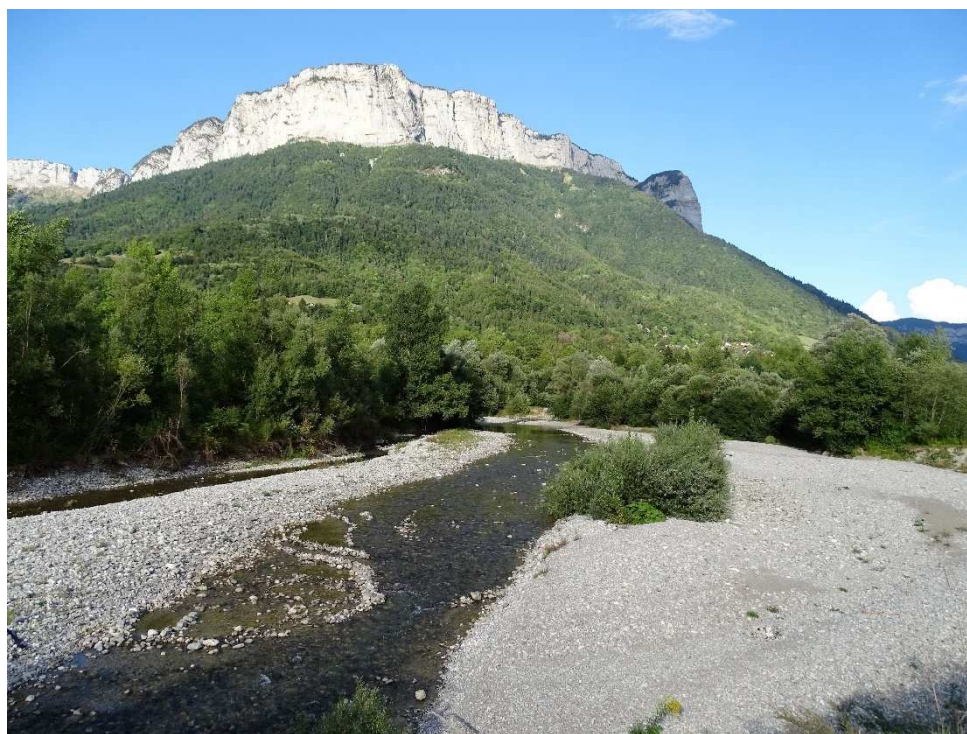


Photo n° 1 : Le Fier et les montagnes environnantes

Toutes ces données topographiques justifient le vocable de « plaine » par lequel on désigne usuellement cette cellule intramontagnarde (fig. n° 1).

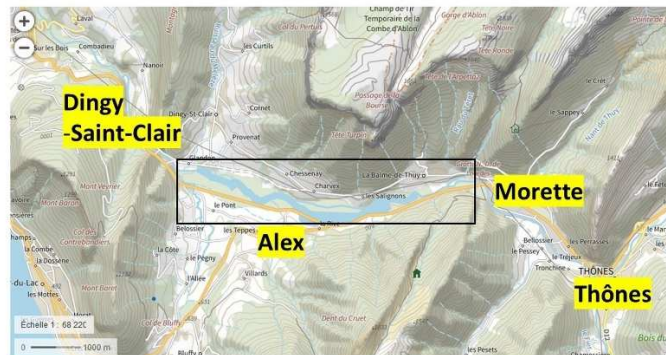


Fig. n° 1 : carte de la plaine du Fier

L'originalité de cet espace ne tient pas seulement à ses caractéristiques physiques. Il nous lègue des pages inscrites à juste titre dans le patrimoine historique local.

1. Une histoire qui se déroule par séquences, à des pas de temps bien différents

1.1. *Les proto-occupants de Morette venaient de loin*

Cette remarque recouvre aussi bien les dimensions temporelles que spatiales concernant les premières populations dont on a retrouvé les traces à La Balme-de-Thuy. Le site archéologique de cette localité nous livre à cet égard de précieux renseignements, grâce aux objets exhumés d'un abri sous roche par des campagnes pluriannuelles de fouilles minutieuses (photo n° 2).



Photo n° 2 : Le site archéologique de Morette

Bon nombre d'entre eux sont visibles au musée de Thônes. Il s'agit, entre autres, d'outils, d'ossements, de céramiques, de cendres de foyers, de restes de gibier consommé par les chasseurs cueilleurs et pêcheurs installés initialement en cet endroit de la vallée. Les premières présences humaines attestées par les vestiges découverts datent de l'épipaléolithique azilien. Les peuplements locaux se sont poursuivis durant la période néolithique et les premiers temps historiques jusqu'au haut Moyen Âge. Voilà qui justifie d'affirmer que les premières sociétés humaines qui ont trouvé à établir leur camp sous l'abri rocheux de La Balme-de-Thuy venaient de loin dans le temps.

Elles provenaient d'horizons géographiques non moins éloignés. Les résultats des investigations scientifiques qui permettent de l'affirmer sont énoncés par Jean-Pierre Ginestet : « Quatre cultures se croisent en ces lieux : la culture du Chasséen, issue de Saône-et-Loire, le style de Saint-Uze venu de la Drôme, la culture de la Lagozza venue de Varèse en Italie et la culture de Cortaillaud originaire des rives du lac de Neuchâtel en Suisse »¹.

Non contents d'avoir mené des recherches fructueuses, les archéologues se sont souciés de partager leurs résultats avec les visiteurs, notamment les jeunes. Ils ont éclairé de leurs avis la conception d'un petit bâtiment non clos, ouvert en permanence au public, qui donne à voir des images représentatives de leurs découvertes. Une frise chronologique d'aspect engageant par son graphisme ludique se déploie sur les murs de l'édifice (photo n° 3). Elle permet de situer les temps actuels par rapport à ceux de la préhistoire balmaine. L'office de tourisme de Thônes tient à la disposition des curieux, des jeux pédagogiques tout à fait convaincants pour inviter à ce voyage dans le passé.



Photo n° 3 : Frise chronologique du site archéologique de Morette

¹ J.-P. Ginestet, J.-B. Challamel. *Morette : site de nature et lieu d'histoire*, Thônes, 2007.

1.2. Le théâtre de deux conflits armés

C'est à Morette encore que va s'écrire une nouvelle page d'histoire locale connue sous le vocable de la Guerre de Thônes. Nous sommes en mai 1793. Jusqu'alors, la mainmise de la France révolutionnaire sur le duché de Savoie n'avait pas donné lieu à des violences avérées. Mais il en alla tout autrement lorsque la Convention s'en prit aux prêtres qui refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé. En cette terre que l'on a souvent qualifiée de « Vendée savoyarde », une telle mesure ne pouvait guère passer. De plus, ces populations d'agriculteurs-éleveurs ne pouvaient accepter que les nouvelles obligations militaires viennent les priver de leurs fils. Les récentes décisions de « levée en masse » rendaient la Convention plus avide que jamais de nouveaux soldats. Il s'ensuivit, dans les premiers jours de mai 1793, une rébellion ouverte tournant à l'insurrection armée à l'encontre des occupants français. Commandés par Le Harivel, aide-de-camp du général d'Oraison, les détachements républicains se heurtent à des groupes armés autochtones venus des hautes vallées de Thônes. Déterminés mais mal équipés, dépourvus d'artillerie, ceux-ci tentent vainement de tenir tête aux assaillants qui ont remonté les rives du Fier depuis le défilé de Dingy et les abords d'Alex. Si l'essentiel des engagements se localise au verrou de Morette, les combattants des deux camps sont amenés à évoluer dans la plaine du Fier lors de tentatives de débordements de l'adversaire ou de replis tactiques. Les forces de la République française amènent de vrais canons, face aux insurgés qui ont bien essayé d'en fabriquer avec les moyens du bord en évidant des fûts d'arbres. Mais ceux-ci explosent avant même de pouvoir cracher leurs projectiles. Défaits, les gens des vallées de Thônes subissent trois jours de pillages, la profanation de leurs églises, et ne peuvent s'opposer ni aux arrestations ni aux condamnations suivies d'exécution de leurs meneurs. Parmi eux, figure l'emblématique Marguerite Frichelet, devenue de ce fait martyre et héroïne locale.

À la fin de mars 1944, les abords de Morette sont le théâtre d'une autre séquence dramatique de l'Histoire. La plaine du Fier s'étire au pied des parois et versants du Parmelan, marge méridionale du haut plateau des Glières tenu depuis l'hiver par des groupes de résistants. Ceux-ci avaient pour mission essentielle de recueillir des armes légères parachutées par les appareils de la Royal Air Force et destinées à tous les maquis du département. Sous les assauts de toute une division de la Wehrmacht renforcée par des milliers de miliciens et appuyée par l'aviation, les résistants furent contraints d'abandonner leurs positions. Ils n'eurent guère le choix de leurs itinéraires de décrochage. Au terme de désescalades des hauts versants dominant le Fier, aussi périlleuses qu'hasardeuses, souvent menées de nuit, ils furent amenés à traverser à gué les eaux glacées de la rivière gonflées par la fonte des neiges. S'accrochant par les coudes pour ne pas être emportés par le courant, se réfugiant en haut de grands conifères à l'approche de patrouilles ennemies, tous n'eurent pas la chance de pouvoir s'exfiltrer. Sur la route riveraine, des automitrailleuses les guettaient

pour les abattre. Les corps de plusieurs dizaines de maquisards tombés sur place ou fusillés peu après leur capture furent rassemblés à proximité de Morette. Prévenu par le commandant de la division allemande pour procéder à leur inhumation, le maire, Louis Haase, fit observer que le cimetière de la ville ne suffirait pas à contenir un pareil surnombre de tombes. Son interlocuteur l'enjoignit alors d'enfouir sur place les fusillés dans une simple fosse commune, au motif qu'il s'agissait de « terroristes ». Ce que le maire refusa catégoriquement, exigeant des sépultures décentes pour toutes les victimes. Malgré les menaces explicites proférées par l'officier allemand en cas d'attroupement, il tint bon et obtint gain de cause. Ainsi fut fixé l'emplacement du cimetière militaire de Morette, devenu depuis nécropole nationale de la Résistance, qui reçoit annuellement près de 15 000 visiteurs par an (photo n° 4).



Photo n° 4 : Nécropole nationale de la Résistance de Morette

1.3. Les brefs passages de deux figures historiques en des temps plus paisibles

Le premier juillet 1730, très probablement en rive gauche du Fier au droit de Dingy-Saint-Clair mais sur le territoire d'Alex, Jean-Jacques Rousseau entreprend une excursion vers Thônes. Deux jeunes filles croisent son chemin : mesdemoiselles de Graffenried et de Galley. Elles ne lui sont pas inconnues puisqu'il les a rencontrées antérieurement chez sa protectrice, madame de Warens. Comme leurs montures renâclent quelque peu à traverser la rivière, l'écrivain les aide dans cette opération. Ce service lui vaut une invitation à se laisser héberger à Thônes dans le manoir de La Tour qui appartient à la famille de Mademoiselle de Galley. C'est là que va prendre place l'épisode connu sous le vocable de l'idylle des cerises, relaté par l'intéressé lui-même dans un passage du livre IV de ses *Confessions*. Bien que le séjour de Rousseau ait été fort bref et qu'il n'ait rien dit de Thônes ni de ses environs, la notoriété qu'il a acquise pour

l'ensemble de son œuvre a conduit à la patrimonialisation du manoir de La Tour.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, une personnalité emblématique de la lutte antinazie vint goûter les charmes des rives du Fier près de Dingy-Saint-Clair, à l'occasion de villégiatures qu'il s'offrait non loin de là sur les rives du lac d'Annecy. Il s'agissait de sir Winston Churchill. Éloigné alors pour un temps de ses hautes responsabilités politiques, le grand homme appréciait les parcours locaux de pêche à la truite.

Ce n'était là qu'une des multiples aménités que la plaine du Fier offre aux amateurs de nature.

2. La biodiversité d'un espace amphibie

La plaine du Fier héberge une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 (fig. n° 2). Si l'on se réfère aux critères stipulés par l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), cette classification indique que l'on a affaire à un « secteur [...] défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. (...) Territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants ». De fait, on compte environ 500 espèces végétales, 60 d'oiseaux et 25 de papillons dans cet espace qui ne couvre que 240 hectares. Une pareille richesse s'explique par plusieurs facteurs.

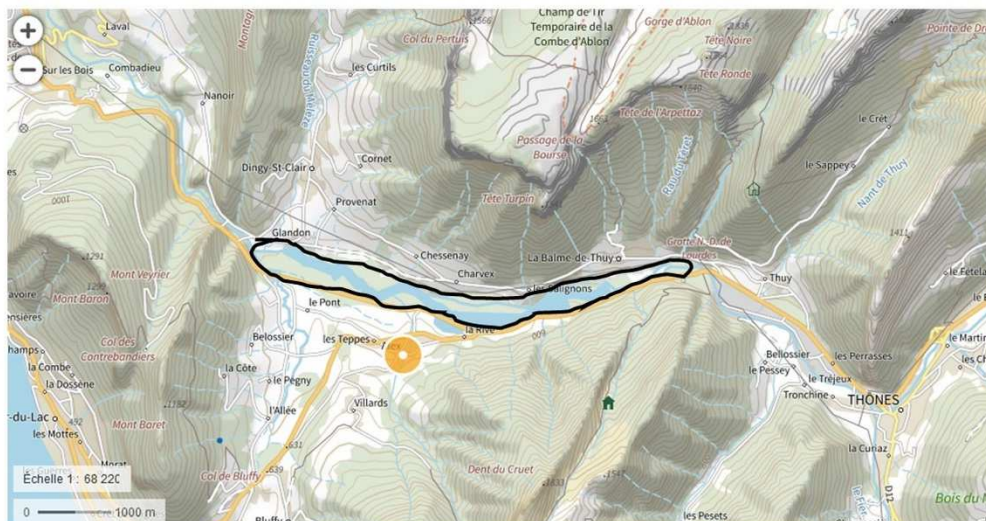


Fig. n° 2 : La ZNIEFF de la plaine du Fier

2.1. Des héritages hydro-géomorphologiques, lieux d'interfaces entre milieux biologiques

2.1.1. Une vallée d'origine glaciaire

Lorsque l'on se poste sur les belvédères de la pointe du Cruet, sur ceux des crêtes dominant Alex ou des bordures des hautes parois méridionales du Parmelan, il apparaît nettement que le segment de vallée que l'on domine n'a pas été dégagé par la seule érosion du Fier. Son calibre est hors de proportion avec le cours d'eau que l'on devine à peine depuis les points d'observation élevés.

L'agent d'érosion qui a façonné ce vaste et large thalweg était autrement plus puissant que la rivière qui n'en est que l'héritière. Il s'agit du glacier würmien qui a occupé la vallée supérieure, grossi par des transfluences passant par les cols des Aravis et de La Colombière.

D'où la configuration topographique de la vallée en amont et en aval de Thônes, où se succèdent des resserrements en verrous comme ceux de Morette et de Dingy-Saint-Clair, et des élargissements en ombilics comme celui qui contient la plaine du Fier tout entière.

Le glacier local a stagné un temps, bloqué à l'aval par un autre appareil arrivant de la vallée de l'Arve, responsable du surcreusement de la cluse d'Annecy dans lequel est venu se loger le lac éponyme.

Le même processus hydro-géomorphologique s'est produit en amont du verrou de Dingy-Saint-Clair. Dans l'ombilic qu'il avait creusé là, le glacier du Fier a stagné, se liquéfiant progressivement sous l'effet du réchauffement finiwürmien. Il en est résulté un lac qui s'étirait de Dingy jusqu'à environ 3 km en amont de Thônes, où sa terminaison bifide atteignait La Vacherie à l'est, et Galatin au sud-est. Au fond du lac, se sont sédimentées des argiles parfois épaisses de plusieurs mètres qui apparaissent aujourd'hui en bancs compacts à la faveur des sapements de berges par le cours d'eau (photo n° 5).



Photo n° 5 : Sédiments sur les berges de la plaine du Fier

Ces argiles furent recouvertes par d'épaisses alluvions fluvio-glaciaires hétérométriques allant du limon et du sable aux blocs roulés, en passant par les graviers et galets.

2.1.2. *Les dynamiques sédimentaires d'un lit en tresses*

Le terme d'écotone désigne le contact entre des écosystèmes différents. Il en résulte des milieux hybrides et des mosaïques biocénotiques. En raison de sa connotation dynamique, le terme de kaléidoscope serait plus approprié que celui de mosaïque, qui, lui, suppose l'immobilité des éléments. Or, celle-ci n'est pas de mise dans une rivière torrentielle. En effet, la configuration de son lit mineur n'est jamais stable. S'il lui arrive de l'être, cela ne dure guère. C'est pourquoi des écotones migrants amphibies se succèdent tout au long des contours des tresses alluviales que dessine le cours du Fier. Elles résultent du modelage et remodelages incessants des bancs d'alluvions par les courants qui se séparent temporairement à leur pointe amont, puis les contournent avant de se rejoindre à leur aval immédiat (photo n° 6). Érodant les contours des îles qu'ils ensèrent, ils charrient les matériaux qu'ils leur prélèvent à chaque épisode de hautes eaux (et *a fortiori* de crues) redessinent le tracé des tresses, les déplaçant de manière aléatoire. D'où la mobilité incessante des interfaces entre milieux émergés et immergés à faibles profondeurs formant des écotones amphibies.



Photo n° 6 : Bancs d'alluvions dans le lit du Fier

Passée une période durant laquelle ils peuvent bénéficier d'une certaine accrétion sédimentaire, les bancs d'alluvions sont soumis à un processus d'érosion aux rythmes des hautes eaux et des crues. D'où leur attrition, puis leur destruction. Ils connaissent cependant des avatars par le transfert de leurs matériaux en aval ou sur les marges latérales de la rivière. Ils peuvent s'y trouver provisoirement bloqués par un obstacle tel qu'un embâcle ou la souche d'un gros arbre déraciné lors d'une crue, flotté puis échoué sur un haut fond. C'est là qu'ils se reconstruisent le plus fréquemment. Certains bancs d'alluvions

suffisamment étendus et épais parviennent à se maintenir en place par effet d'inertie le temps de quelques saisons, exceptionnellement de quelques années s'ils se sont boisés.

2.2. Une grande diversité de faciès végétaux

La colonisation végétale favorise la pérennité des formations alluviales. En développant leurs racines, les peuplements d'espèces ligneuses freinent pour un temps les remaniements de leur substratum.

Ainsi s'opère la distribution d'écotones selon une dimension horizontale, d'un bord à l'autre du lit mineur du Fier. Mais ils se déploient aussi en dimension verticale, entre espace émergés et immergés, et, au sein de ces derniers, selon un gradient de profondeurs. Lorsqu'elles sont faibles, comme dans des bras d'eaux délaissés, des algues peuvent prospérer sur leurs fonds, ainsi que des plantes hygrophiles sur leurs marges telles que les pétasites (photo n° 7).



Photo n° 7 : Spécimens de pétasites

À leur surface, des insectes comme les *gerris lacustris* plus connus sous le nom impropre d'« araignées d'eau », animent le film superficiel de la surface aqueuse sur lequel ils évoluent, favorisant ainsi la pénétration de rayons ultraviolets dans l'eau, avec les processus biologiques qui en résultent (photo n° 8).



Photo n° 8 : « Araignées » d'eau

Toujours en dimension verticale, mais à une échelle plus vaste, on observe des effets de lisières entre les étages bioclimatiques collinéen et montagnard. Ce dernier associe essences feuillues et conifères. Dans l'étage collinéen, se distinguent trois niveaux topographiques de terrasses alluviales qui différencient la ripisylve selon un gradient d'éloignement de la ressource en eau. Alors que la saulaie prospère à fleur d'eau sur les bords des basses terrasses, les bouleaux et peupliers croissent sur les moyennes, les conifères colonisant plutôt les supérieures. Sur les sols secs des niveaux moyens et supérieurs, le lierre terrestre qui alterne avec des parterres de pervenches se répand sur un fond de mousses.

Comme la ripisylve n'est pas exploitée, elle montre de nombreux îlots de sénescence avec leurs empilements et entrecroisements d'arbres effondrés, de souches portant ou non des rejets, quand elles ne sont pas colonisées par des bouquets d'oxalis. Un petit paradis pour botanistes. Les coins à morilles qui se dissimulent tout au long de la rive gauche sur le territoire d'Alex sont, eux, tenus soigneusement secrets par leurs connaisseurs.

Aux différents niveaux qui viennent d'être évoqués, la phytosociologie est perturbée par la prolifération des buissons de plantes invasives comme les balsamines, la redoutable renouée asiatique, le laurier cerise et le Raisin d'Amérique. Le Conseil départemental et le Syndicat Intercommunal du lac d'Annecy (SILA) ont entrepris un chantier d'un budget de 500 000 € pour éradiquer les « foyers prioritaires » sur lesquels se groupent ces intrus. L'un d'entre eux, le plus vaste, correspond précisément à l'emplacement d'une ancienne décharge illégale de déchets laissés par une entreprise de travaux publics jusque dans les premières années du siècle actuel. La Buddleia, esthétique avec ses panaches violets, et qui mérite bien son nom vernaculaire d'« arbre à papillons », ne figure pas dans la liste établie par les concepteurs de cette campagne de suppression. Il est vrai aussi qu'elle s'avère moins envahissante que les autres espèces incriminées.

Ces peuplements végétaux, aussi denses que divers, hébergent des hôtes animaux dont la variété (et la rareté pour certains) justifie le classement en ZNIEFF de la plaine du Fier.

2.3. Une biodiversité animale à l'image de celle des milieux végétaux

Les batraciens prolifèrent dans les délaissés de la rivière, qui, de ce fait, sont activement prospectés par les hérons cendrés, figures emblématiques de l'avifaune de la plaine du Fier (photo n° 9). Un petit affluent de rive gauche, sur la commune d'Alex, hébergeait des écrevisses à pattes blanches. Les extensions récentes de bâtiments industriels dans le secteur des zones d'activités de La Verrerie sont susceptibles de modifier leurs conditions de vie, voire leur existence même.



Photo n° 9 : Héron cendré

Dans les eaux vives du Fier, les salmonidés sont quasiment seuls à faire le bonheur des pêcheurs : très prédatrices, les truites ne laissent guère d'espace aux autres espèces piscicoles.

« Ce parcours qui débute dans le défilé de Dingy et s'étend sur la célèbre plaine d'Alex, est sans doute l'un des secteurs les plus prisés du Fier. La capture des magnifiques truites fario sauvages autochtones qui ont fait sa réputation

nécessite toutefois rigueur, finesse et discrétion », signale sur son site internet l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) Annecy-rivières. Les truitelles et les alevins subissent les prélèvements du cincle plongeur et du martin pêcheur.

L'éclectisme de la population de palmipèdes prouve ses facultés d'adaptation aux conditions de vie de ces milieux amphibies (photo n° 10). La bergeronnette des ruisseaux y trouve également des habitats à sa convenance. Plus rare est le petit gravelot, bien que les bancs d'alluvions en principe favorables à son comportement de nicheur au sol, abondent dans le lit du Fier. Les baigneurs, les naturistes et les adeptes de grillades sauvages sur plages de galets ignorent probablement la fragilité des œufs de ce volatile, qui passent inaperçus au milieu des graviers. Sans doute est-il par ailleurs, comme bien d'autres, la proie du faucon hobereau, s'il ne sait se dérober à temps aux maraudes du rapace. Le chevalier guignette est un autre hôte remarquable de ces lieux.



Photo n° 10 : Avifaune de la plaine du Fier

Tous ces oiseaux se nourrissent d'une grande variété d'insectes qui prolifèrent en ces parages. Ceux qui volent se faufilent prestement entre les roseaux et les pétasites. S'il n'en fallait retenir qu'une espèce pour éviter une longue énumération, ce serait la libellule, dont on croise de nombreux individus de belle taille aux abords des bras morts du Fier.

Cette riche biodiversité a valu à la plaine d'Alex d'être classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, c'est-à-dire hébergeant des espèces et milieux rares, composant un patrimoine naturel local ou régional d'intérêt certain. Mais ce label qui la range dans les espaces naturels remarquables n'est en rien une garantie en cas de concurrences spatiales avec les activités économiques. Or, celles-ci s'avèrent nombreuses et n'ont pas cessé depuis sept décennies au moins.

3. Un espace naturel remarquable, assiégé par les activités anthropiques

3.1. Les lourdes séquelles des extractions de granulats

3.1.1. Le phénomène d'érosion régressive

Les prélèvements de sables, graviers et galets qui sévissaient dans les années 1950-1960 n'ont heureusement plus cours de nos jours. Il n'en demeure pas moins que, telles qu'elles ont été pratiquées à l'époque, elles ont gravement et durablement déstabilisé les profils d'équilibre du cours du Fier en abaissant artificiellement son niveau de base à partir du lieu-dit « Les Îles », aux confins des communes d'Alex, de Dingy et de La Balme-de-Thuy.

Si sir Winston Churchill avait continué vers la fin de sa vie à pratiquer la pêche à la ligne à laquelle il aimait s'adonner dans le Fier, comme il le faisait pendant les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, il aurait conçu une légitime amertume devant le spectacle qu'offrait cette rivière qu'il appréciait. Entre-temps, avait commencé la période de haute conjoncture économique connue aujourd'hui sous le vocable des Trente Glorieuses. Le tourisme participait de l'essor des activités, entraînant celui des transactions et constructions immobilières dans les contrées alpines. Le secteur du bâtiment, stimulé par ce contexte, dut trouver des matériaux nécessaires à l'édification des murs et dalles de parpaings ou de béton banché. S'ensuivit une quête de granulats de tous calibres, que l'on savait abondants dans les alluvions du Fier. À l'époque, nulle réglementation n'interdisait de les puiser directement dans les cours d'eau, même dans leurs lits mineurs. En effet, le code minier n'exigeait alors qu'une simple déclaration en mairie pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un site d'exploitation. C'est ce que firent trois carriers au lieu-dit « Les Îles », dans la décennie 1960. Leurs extractions furent menées *ad libitum*, sans grand souci pour les quotas qui leur étaient alloués, bien qu'ils aient été multipliés par 3,3 de 1967 et 1971 en amont d'Annecy.

Tant et si bien que le pavage naturel de gros galets qui protégeait les argiles lacustres sous-jacentes fut défoncé. Le courant du Fier affouilla aussitôt ces formations tendres, avec deux conséquences. La première fut une incision très agressive du lit mineur qui se propagea vers l'amont, par le mécanisme de l'érosion régressive (fig. n° 3). Il s'ensuivit une déstabilisation des berges taillées dans des matériaux meubles. La seconde conséquence fut de charger les eaux du Fier de turbidités argileuses, ce qui asphyxia les poissons. Les sociétés de pêcheurs s'en émurent, et leurs membres comptèrent parmi les premiers protagonistes qui protestèrent auprès des autorités préfectorales. La situation évolua en conflits selon un clivage géographique et sociologique : aux exploitants de matériaux s'opposaient des pionniers, essentiellement citadins, dans le domaine de la protection environnementale. Les carriers reçurent le soutien des élus locaux. En témoigne cette déclaration au nom du Syndicat intercommunal du pays de Thônes, signée par les maires de La Balme-de-Thuy, des Clefs, du Grand-Bornand, de Manigod, de Saint-Jean-de-Sixt et des

Villards-sur-Thônes : « Les maires du canton de Thônes réunis le 7 mai 1976 rejettent catégoriquement les affirmations de certaines associations annéciennes selon lesquelles les nouvelles extractions de graviers que les communes envisagent dans le Fier, faites dans les conditions précises qui seront fixées, créeraient un préjudice sérieux à l'environnement de la vallée. Ils dénie aux membres de ces associations de l'agglomération annécienne le droit de vouloir règlementer l'aménagement du Fier sur le territoire du canton de Thônes afin de le transformer en terrain de loisirs à leur usage privilégié sans qu'ils prennent part aux charges qui incombent aux communes de la vallée ».

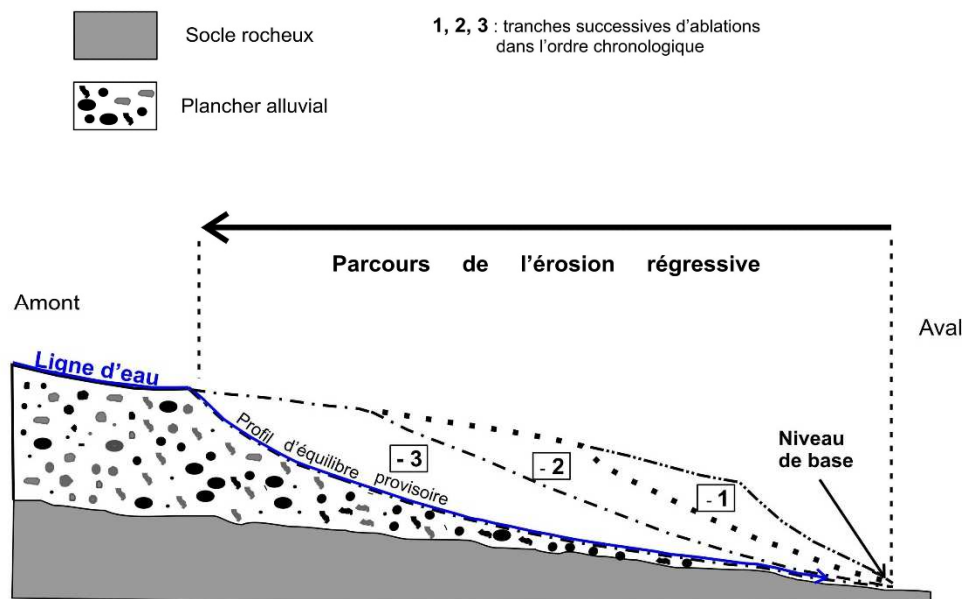


Fig. n° 3 : Mécanisme de l'érosion régressive

Le conflit fut arbitré au détriment des carriers par les services décentralisés de l'État, ainsi que par l'autorité préfectorale. Mais au printemps 1973, redoutant l'imminence d'un prochain arrêté préfectoral mettant un terme aux extractions, un exploitant les a accélérées par anticipation jusqu'aux limites du possible. Les travaux s'opéraient de nuit comme de jour, week-ends et jours fériés, avec des norias de camions chargés au maximum de leur capacité. À La Balme-de-Thuy, les habitants des hameaux de Charvex et des Salignons, situés à moins de 500 m à vol d'oiseau du site des prélèvements, las de subir les nuisances sonores du chantier de 5h du matin jusqu'à 23h se constituèrent en association de défense. Se relayant pour observer heure par heure les opérations au mois de mai 1973, ils ont pu estimer qu'au rythme d'un camion chargé toutes les 3 minutes et à raison d'au moins 250 par jour, sept jours sur sept, 2 500 m³ d'alluvions quittaient quotidiennement le lit du Fier, « soit le double du rythme

contrôlé par la mairie de La Balme-de-Thuy au printemps 1973 (131 camions par jour) ». En 1985, le volume d'alluvions extrait dans les gravières du Fier au cours des dix dernières années était estimé à 2 000 000 m³. Voilà qui illustre la réflexion du géomorphologue Christian Giusti selon laquelle « *Homo sapiens* est aussi un redoutable agent d'érosion en bandes organisées, aux moyens mécaniques exacerbés depuis le début de la révolution industrielle. La capacité actuelle de certains engins de chantier (excavateurs à godets de plus de 100 tonnes et camions-bennes de 400 tonnes) permet de les comparer à des armes de destruction massive au plan géomorphologique ».

La cessation des creusements dans le plancher alluvial du Fier ne mit pas un terme aux problèmes qu'ils avaient créés. Même en leur absence, l'appel au vide qu'ils avaient suscité continua sur sa lancée. Par effet d'hystérésis, il était devenu impossible de stopper l'enfoncement de la ligne d'eau qu'ils avaient induit. Pour donner une idée de l'importance de l'incision du lit du Fier, on peut se référer à une mesure effectuée par nos soins en mai 2005 en un point dont les coordonnées géographiques sont les suivantes : X = 45.896 ; Y = 6.271. Là se trouve un épi en gabions, dont la structure est constituée de grillages garnis de pierrailles. L'ouvrage s'étend sur plusieurs dizaines de mètres, du bord de la RD 909 à l'aplomb du lit mineur de la rivière. Il a été construit il y a une quarantaine d'années à un niveau où il protégeait la route de l'érosion par le Fier. Son extrémité se trouve aujourd'hui suspendue à 10,5 m au-dessus de la ligne d'eau. Ce dénivelé permet de quantifier l'abaissement du fond du talweg suivi par le cours d'eau. C'est la valeur qui a été retenue par les aménageurs d'un circuit de découverte créé sous l'égide du Conseil départemental, pour édifier un totem grandeur nature symbolisant la vigueur de l'incision verticale du lit mineur du Fier.



Photo n° 11 : Érosion de la base du talus

Se poursuivant d'elle-même, l'érosion régressive étendit son effet d'appel au vide au pied des berges, toutes constituées de matériaux friables. Ce fut notamment le cas en rive gauche du Fier à l'aval immédiat du lieu-dit « La Belle-Inconnue », où la plateforme de la route départementale 909, principal axe de communications entre Thônes et Annecy devenait visiblement vulnérable. La base du talus qui la supporte était affouillée (photo n° 11). La menace gagna les assises du pont de Morette, autre point névralgique en termes de continuité territoriale. Les petites communes rurales concernées ne disposaient pas des moyens financiers nécessaires pour entreprendre des travaux pour enrayer les processus destructifs. C'est donc le Conseil général et les services décentralisés de l'État qui les entreprirent, dans les deux dernières décennies du XX^e siècle. Moyennant quoi, le Conseil général acquit la totalité de la surface du lit majeur du Fier entre Morette et le pont de Dingy-Saint-Clair.

3.1.2. Comment juguler les phénomènes destructifs provoqués par les industries extractives ?

La politique d'aménagement en vigueur à l'époque consistait à multiplier des dispositifs de défense tels que les digues, seuils et épis en enrochements massifs. Ce programme eut pour conséquence un coût élevé, ainsi qu'une artificialisation prononcée du cours d'eau.

La première urgence consistait à freiner l'incision de son lit mineur. D'où la construction de seuils transversaux au courant. En cela, les pêcheurs avaient pris une initiative pionnière. Au droit d'Alex et de Dingy-Saint-Clair, ils avaient réalisé ce type d'édifice par leurs propres moyens. Une armature de segments de rails dressés à la verticale, reliés par des câbles, portait un grillage de type "gabion" et des branchages qui devaient favoriser la retenue des graviers amenés par le Fier. Les services de la DDE virent là un « aménagement expérimental ». Il s'agissait plutôt d'un ouvrage de fortune, qui s'est avéré dangereux pour les pratiquants de la navigation en eaux vives. En témoigne le drame du 2 juin 1979. Ce jour-là, un jeune kayakiste y perdit la vie. Le seuil avait été malmené par des crues récentes et sa structure métallique s'en trouvait dégarnie. Bien que sportif de haut niveau et moniteur en cette spécialité, la victime et son embarcation furent coincées sous les câbles du barrage disloqué. Ses compagnons ne purent le sauver de la noyade. Le 16 mai 1999, un événement similaire, heureusement moins dramatique mais se traduisant par des blessures corporelles sérieuses, se reproduisit au même lieu.

Il apparut donc nécessaire de remplacer ce type d'ouvrage construit avec les moyens du bord par d'autres, conçus selon des techniques plus éprouvées. Une étude hydraulique effectuée par la SOGREAH prescrivait aussi de réaliser trois autres seuils en amont, d'enrocher les berges vulnérables porteuses de plates-formes routières, et de prévoir un protocole de surveillance et de maintenance de tous ces dispositifs. On entraînait ainsi dans le domaine des conceptions lourdes. Aujourd'hui restructuré, le Seuil-des-Pêcheurs de Dingy est constitué d'un plan incliné de gros enrochements, armé de palplanches

À La Balme-de-Thuy, la nature offrait un autre seuil constitué par un banc rocheux en place de calcaires à faciès urgonien. Initialement enfoui sous les alluvions, il n'apparaissait pas dans les années 1960. C'est l'érosion régressive remontant depuis les fosses d'extractions alluviales des Îles qui l'a dégagé, sur une dénivellation de près de dix mètres. Ce calcaire, moins compact ici que dans la plupart des affleurements alentour, présente un feuilletage qui fit douter les ingénieurs géotechniciens de sa résistance mécanique. C'est pourquoi ils conseillèrent de le revêtir d'un parement de gros bastaings en mélèze, essence peu putrescible même en milieu aquatique (photo n° 12).



Photo n° 12 : Seuil de La Balme-de-Thuy

Mais ce plan incliné s'est avéré trop lisse pour permettre les migrations remontantes des salmonidés lors de leurs cycles reproductifs. C'est pourquoi les sociétés de pêche ont demandé et obtenu l'installation d'une passe à poissons configurée en escalier d'eau contre le bord droit du seuil. Mais cette rampe doit être dégagée de manière récurrente des comblements alluviaux laissés par les crues et les hautes eaux. Ce seuil rocheux est la dernière ligne de défense contre l'érosion régressive remontant vers le pont de Morette. C'est pourquoi, afin de mieux le garantir, un contre-seuil a été ajouté à son aval immédiat. Les deux ouvrages sont protégés latéralement par des entonnements en gros blocs.

La protection des berges nécessitait elle aussi des dispositifs très onéreux consistant en plusieurs dizaines d'épis en enrochements (photo n° 13), disposés principalement là où le Fier est au contact des talus supportant les plateformes des axes routiers.

Des faits concrets justifiaient ces précautions. Ainsi, La plateforme de l'actuelle RD 909, principale artère de communications entre Annecy et les stations des Aravis via Thônes, est tangente en plusieurs points par le Fier entre Morette et les environs du grand giratoire la raccordant à la RD 16.



Photo n° 13 : Construction d'épis en enrochements à Alex

Le 21 mars 1978, dans la plaine d'Alex, un peu avant l'aube, un automobiliste suivait un véhicule dont les feux arrière ont brusquement disparu à sa vue. Il a instinctivement freiné et s'est arrêté juste à temps pour ne pas subir le sort du conducteur de la 2 CV qui le précédait. Celui-ci n'avait pu voir à temps l'excavation creusée par le Fier dans la plateforme supportant la route. Il a donc plongé dans cette anse d'érosion. L'homme ne dû son salut qu'en s'accrochant aux racines des arbres qui dépassaient des parois de la tranchée. Le conducteur témoin de l'accident a pu ainsi le secourir. Mais l'épave de l'automobile a été charriée 600 m plus en aval, ce qui peut donner une idée de la force du courant qui sapait la berge.

Un tel accident aurait pu se rééditer au point kilométrique 16,556 sur la RD 909, dont le talus a été attaqué en 2004. Au niveau de la route elle-même, on remarquait une encoche longue de 13,5 m et large de 3,10 m. Son extrémité parvenait à 2,5 m du revêtement goudronné, rongé par l'emplacement actuel de la bande cyclable. Cinq cents mètres en aval, au point kilométrique 16 de la même route, une autre entaille partant du lit mineur du Fier se développait sur toute la hauteur du talus, aboutissant à 1,50 m du revêtement de la chaussée.

Il fallut attendre une dizaine d'années pour que ces excavations soient colmatées et que leur emplacement se trouve défendu par des enrochements.

Même la circulation piétonne s'avérait dangereuse sur les berges du Fier, dont la vulnérabilité s'était trouvée exacerbée par l'érosion qu'elles subissaient. Nous avons pu nous en rendre compte *de visu*. Le 26 mai 2006, nous avons été témoin d'une scène assez saisissante. Le Fier avait sapé la base de la terrasse alluviale inférieure sur laquelle marchait un pêcheur. Celle-ci s'écroula à son passage, le faisant plonger dans une « gouille », terme vernaculaire bien connu de ses confrères, désignant un trou d'eau profond. Sa combinaison de pêche s'emplit aussitôt, contribuant à l'attirer vers le fond. Un faisceau de racines

auquel il s'agrippa lui permit d'échapper à la noyade, au prix de vigoureux efforts. Aujourd'hui, ce type de risque persiste, mais il est affiché par une signalétique appropriée jalonnant les parcours de promenades aménagés sous l'égide du Conseil départemental (photos n° 14a et 14b).



Photos n° 14a et 14b : Signalétique à l'abord des zones dangereuses

Des infrastructures névralgiques se trouvent également exposées aux menaces du sapement des berges par le Fier. L'exemple le plus spectaculaire à cet égard est la mise à nu, en surplomb du lit mineur, des gaines contenant la fibre optique qui dessert toute la vallée, au lieudit « Les Îles », en rive droite de la rivière.

Les épis, bien que construits en enrochements lourds et massifs, ont subi des ablations de plusieurs mètres à leurs extrémités, du fait des crues. Pourtant, ils n'ont pas été restaurés et ne le seront vraisemblablement pas, parce qu'un nouveau paradigme a pris le pas sur celui qui consistait à barder le lit du Fier de protections lourdes.

3.1.3. La stratégie actuelle pour résorber les cicatrices de l'érosion régressive

La nouvelle philosophie des aménageurs est d'une grande simplicité, puisqu'il s'agit de cesser de « corseter » la rivière et de laisser les choses suivre leur cours. Cette politique minimaliste est économe en moyens. Elle repose sur l'hypothèse des ingénieurs hydrauliciens selon laquelle le budget sédimentaire de la rivière redevient positif. Il en résulte qu'il faut la laisser répandre sa charge alluviale au gré de ses divagations latérales, procédant ainsi à un engravement naturel de son lit et de ses abords. Dans cette optique, le fait de construire le long du Fier des ouvrages contraignant ses trajectoires spontanées devient contre-productif.

Dans ces conditions, la dynamique fluviale dessinant des tresses reprend ses droits. On ne peut qu'espérer l'aboutissement de cette auto-restauration hydro géomorphologique, garante d'une nouvelle prospérité de la biodiversité du lit mineur du Fier. Quant à celle de son lit majeur, la question est plus discutable, si l'on se réfère à trois études de cas inhérents aux impacts des activités anthropiques qui s'y déroulent. En effet, prévient le Conseil départemental, un espace naturel sensible, ce n'est pas un site naturel que l'on met sous cloche. Les activités humaines présentes (agriculture, sylviculture, sports, activités culturelles et de détente) sont rendues compatibles avec la préservation du patrimoine naturel. C'est le terme « compatible » qui requiert ici une attention particulière, car toute compatibilité supposée comporte des points de tolérance critiques

3.2. Une anthropisation toujours plus consommatrice d'espaces aux abords du Fier

3.2.1. Un espace convoité pour l'extension de zones d'activités économiques (ZAE)

Comme dans la plupart des contrées montagneuses, c'est dans les fonds des grandes vallées que se trouvent les espaces les plus propices au développement d'aires de productions et d'échanges fortement dépendantes des axes de communications. Le massif des Bornes-Aravis n'échappe pas à cette règle. D'où la recherche, pour y implanter des unités fonctionnelles, de surfaces planes d'un seul tenant, assez vastes pour accueillir des entrepôts, des établissements industriels ou commerciaux desservis par des véhicules lourds nécessitant de larges espaces de manœuvres. Sur l'axe Annecy-Thônes, on trouve tous ces critères réunis aux abords immédiats de la plaine du Fier. Ainsi en est-il, sur une portion assez restreinte du territoire de La Balme-de-Thuy, au lieu-dit Les Îles. Comme cette ZAE accueille des établissements assurant l'essentiel des recettes fiscales professionnelles de la petite commune, le principe d'utilité économique justifie cette enclave industrielle et artisanale au beau milieu de la plaine du Fier. S'il ne génère pas de nuisances environnementales par émission d'effluents, il ne passe pas inaperçu dans le paysage.

Ce site a été et demeure le théâtre de concurrences, voire de conflits pour son occupation. Cette tension risque de perdurer, si l'on se réfère aux études de cas qui vont suivre.

Le principe de réalité économique évoqué précédemment à La Balme-de-Thuy s'est appliqué, à Alex, à l'extrémité occidentale de la zone d'activités de La Verrerie, pour autoriser l'extension d'un établissement industriel local (photo n° 15) dont l'enseigne est réputée dans le domaine du mobilier de cuisines et salles de bains.



Photo n° 15 : Local industriel dans la zone d'activités de La Verrerie

Ce projet a reçu l'aval, en 2021, des instances juridico-administratives compétentes, malgré la pugnacité dont a fait preuve pendant plus d'un an à partir de 2020 une association de défense de l'environnement, en engageant des recours à l'encontre de cette opération. Les arguments des requérants, avalisés par 1 805 signataires, se fondaient sur l'émission d'effluents gazeux, la pollution lumineuse, ainsi que sur les risques de contraction de la nappe phréatique du Fier sous-jacente au site industriel. Déboutés fin 2021 par le Tribunal administratif de Grenoble, ils n'ont pu s'opposer plus longtemps à la réalisation du projet d'agrandissement de l'établissement industriel, qui occupera 24 000 m², et emploiera entre 60 et 80 salariés.

Outre leurs impacts paysagers et émissions de polluants atmosphériques avérés ou supposés, les établissements de bâtiments et travaux publics sont associés à des plateformes de stockage de déchets. Certaines ont cessé de fonctionner, d'autres continuent à accueillir et recycler des détritiques entrant dans le cycle de produits utiles aux BTP.

3.2.2. Décharges d'hier et d'aujourd'hui

Des décharges de matériaux de démolition réputés « inertes », c'est-à-dire non susceptibles de libérer des substances polluantes, entachent de leur présence la plaine du Fier. L'une d'elles, située en rive gauche du cours d'eau, a longtemps fait l'objet de poursuites administratives par la commune de Dingy-Saint-Clair à l'encontre de l'exploitant qui l'occupait en toute irrégularité. Il fut censé remettre les lieux en état après l'avoir fermée. Mais cette dernière opération ne fut menée que de manière superficielle. Ce fut un simple nivellement car il n'a pas été possible de décaisser les détritiques amassés pendant environ trois décennies (photo n° 16). Cela peut encore se faire, mais pas selon les processus souhaités selon les critères de la protection environnementale. En effet, la configuration du terrain laisse craindre que le processus d'évacuation

des masses de débris enfouis ne s'effectue par le Fier lui-même, lors d'une crue majeure affouillant la rive alluviale qui contient les déchets.



Photo n° 16 : Berge du Fier incluant des amas de débris

Actuellement, un autre dépôt de gravats prospère, sur le territoire de la commune d'Alex, vers le lieu-dit Les Teppes, toujours en rive gauche du Fier, sur plus d'1,5 hectare (photo n° 17). Il est exploité par une grande enseigne régionale des bâtiments et travaux publics. Ici, la prétendue « inertie » des matériaux de démolition reste à démontrer, puisqu'ils comportent une part importante de revêtements goudronnés. On est fondé à s'interroger sur les possibilités de percolation de leurs composants à travers le substrat alluvial qui les sépare de la rivière toute proche. La question n'est pas anodine, si l'on songe à un enjeu majeur qui dort sous les alluvions du Fier : sa nappe phréatique.



Photo n° 18 : Dépôt de gravats sur la commune d'Alex

3.2.3. *L'enjeu majeur : un gisement d'« or bleu »*

Si l'on en juge par l'évolution des rapports entre les ressources en eau disponibles et le rythme de croissance de la population de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, cette expression imagée n'est nullement exagérée. En effet, ici comme à bien d'autres échelles spatiales, la tendance lourde des recueils de précipitations depuis trois décennies est celle d'une baisse devenue structurelle. L'été 2022 n'en a été qu'un épisode plus marquant que les précédents, exception faite de la sécheresse de l'été 2003 qui a défrayé la chronique.

Dans le temps même où la population intercommunale s'accroît au rythme de +1,2% par an, non seulement les stocks d'eau ne se renouvellent plus, mais ils s'amenuisent. La sécheresse historique sous nos latitudes qui vient de se manifester durant l'été 2022 le rappelle à quiconque aurait perdu de vue cette réalité. De telle sorte que le déficit du budget hydrologique continue à se creuser. Les ressources des localités proviennent majoritairement de la captation de courants endo karstique. En revanche, le stock d'eau que recèle la nappe phréatique de la plaine du Fier est pour le moment tenu en réserve. Elle est gérée par l'entité administrative du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy dans laquelle elle est incluse, qui concerne 250 000 habitants répartis sur 72 communes.

De l'aval immédiat de Thônes à son entrée dans le défilé de Dingy, la rivière s'écoule à la surface d'un substrat alluvial que l'on peut comparer à une éponge minérale. Sous les terrasses alluviales, s'interpénètrent des lentilles de galets, graviers, sables et argiles accumulés au fond du lac post-glaciaire fini-würmien. Le schéma de la fig. n° 4 propose la représentation d'une coupe du lit majeur du Fier à travers sa configuration sédimentaire, à l'aval immédiat du lieu-dit « Les Îles ». Les accumulations alluviales dans le lac fini-würmien évoqué précédemment au § 2.1.1. se sont poursuivies lors de son assèchement, puis postérieurement à sa disparition, par les cônes de déjections qu'édifiaient les affluents de la rivière principale. Ce sont ces formations fluvioglaciaires, nappées par des alluvions plus récentes, qui hébergent la nappe phréatique du Fier.

Sa bonne gestion supposerait, en toute logique, un repérage et des mesures des variations de ses niveaux piézométriques. Ceci, en des points aussi divers que possible, compte tenu de la variété des composantes de la masse alluviale qui vient d'être évoquée. Or, à ce jour, la seule station de mesures répertoriée dans la plaine du Fier concernant cette nappe phréatique est située sur le territoire de La Balme-de-Thuy sur la marge gauche du lit du cours d'eau, en amont immédiat de la zone d'activités des Îles.

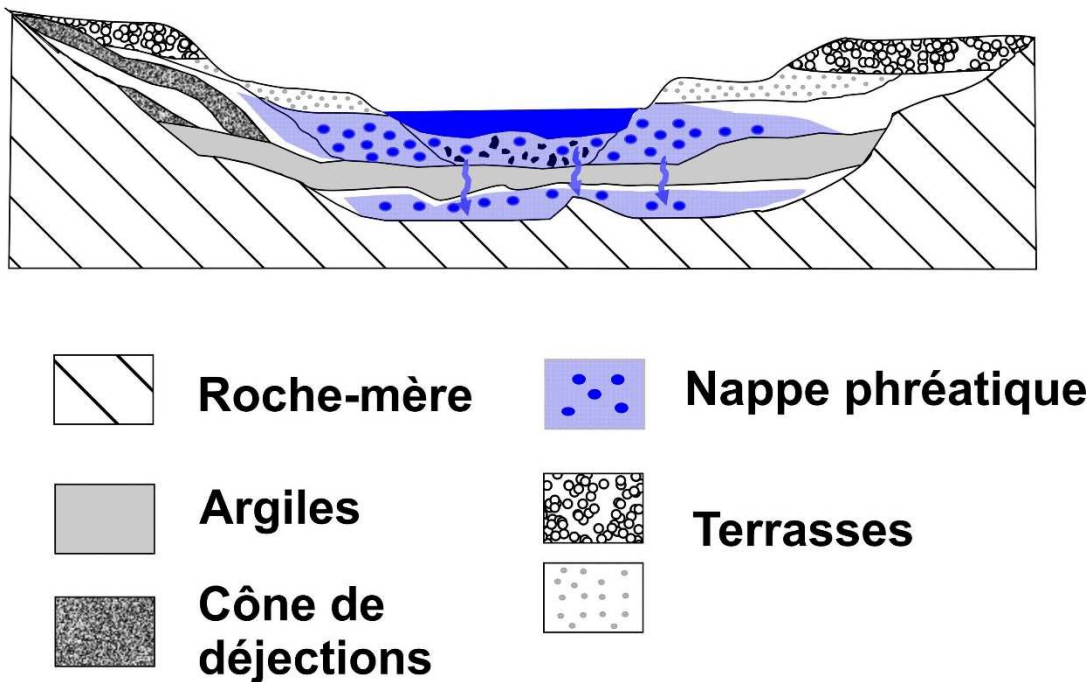


Fig. n° 4 : Coupe théorique figurant la nappe phréatique du Fier

À Alex, la profondeur du toit de la nappe semble faible car elle apparaissait à la faveur de creusements des fondations de la nouvelle unité industrielle au début de son édification en 2021. C'est précisément ce chantier qui faisait craindre une modification de sa géométrie. En effet, le procédé technique adopté pour constituer les assises du nouveau bâtiment est le recours à des colonnes ballastées, compte tenu des caractéristiques du terrain. Par les compressions qu'il exerce sur la nappe phréatique, ce dispositif induit des migrations non modélisées, donc non anticipées, des volumes d'eau qu'elle contient. Le rapport établi le 31 octobre 2016 par la société Tecta Ingénierie à Allonzier-la-Caille, dans le cadre de la loi sur l'eau ne fait pas état d'études menées en ce sens. Il corrobore les doutes que l'on peut éprouver quant au devenir de la nappe du Fier dont le toit est à faible profondeur sur le site de l'extension de l'usine, soit 1,50 à 2,10 m par rapport au niveau du terrain naturel. De même, il est signalé dans les études géotechniques consignées en page 11 de ce rapport, que « dans les formations alluviales, il n'est pas rare de constater des variations latérales de faciès. Ainsi, il sera toujours possible d'observer des niveaux purement graveleux, sableux, limoneux ou argileux au sein de ces formations, s'accompagnant de déformations mécaniques. En particulier, le risque de niveaux argileux ou limoneux compressibles n'est pas exclu ».

3.3. Une récente mise en tourisme qui peut ouvrir des perspectives intéressantes

3.3.1. Des circuits dédiés à la mobilité non motorisée

Propriétaire du lit majeur du Fier hors des zones d'activités sur l'espace étudié ici, le Conseil Départemental a commencé à l'aménager en espace

récréatif dont sont friands les annéciens, ainsi que bien des riverains ou résidents de bourgades toutes proches comme Thônes. Ce ne sont plus seulement les pêcheurs qui arpentent les bords de la rivière, mais, de plus en plus, des randonneurs et promeneurs, des adeptes du vélo tout terrain ou bien des cavaliers. Tous bénéficient d'une vingtaine de kilomètres de pistes ou chemins larges, d'usage commode, d'où sont exclus les véhicules motorisés, qu'ils soient à deux ou quatre roues (fig. n° 5).

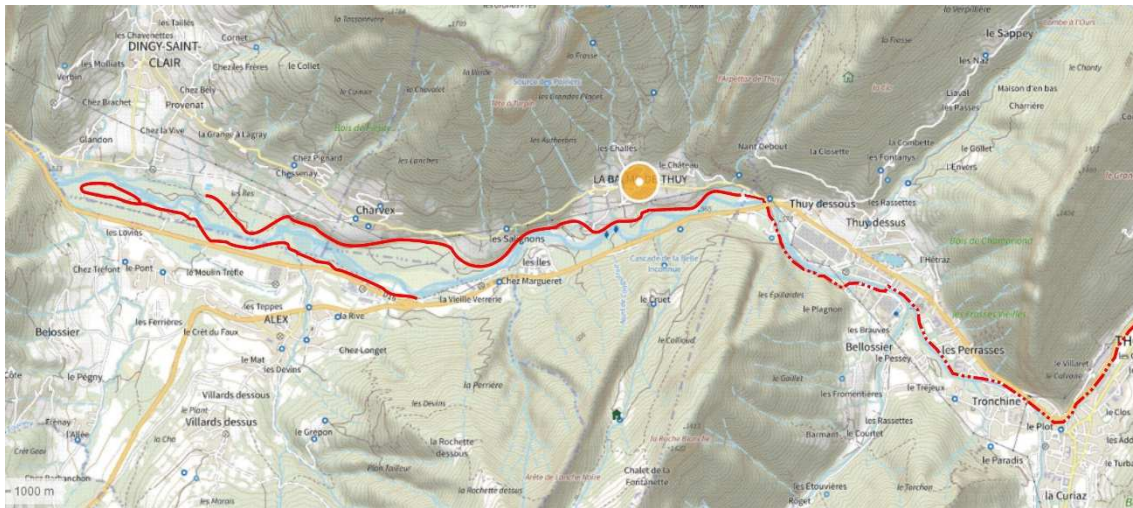


Fig. n° 5 : Circuits dédiés à la mobilité non motorisée dans la plaine du Fier

Cette exclusion est d'autant mieux venue que la menace qu'ils représentent pour l'intégrité environnementale de la plaine du Fier n'est pas une vue de l'esprit. Nous avons été témoin, en rive droite du cours d'eau, sur le territoire de Dingy-Saint-Clair, d'intrusions de véhicules à quatre roues motrices sur des gués et autres bancs de galets, sans aucun égard pour les frayères. Toujours en rive droite, à La Balme-de-Thuy, un vaste terrain dédié à l'entraînement ou à des rencontres de sports mécaniques consistant en des cascades à bord d'automobiles, s'étend dans le lit majeur du Fier. Son mérite est de constituer un abcès de fixation susceptible d'éviter la dissémination incontrôlée des lieux de pratique de ce genre. Pour autant, il n'est pas rare que des « quads » ou des motocyclettes de « trial » s'affranchissent de leur exclusion de principe des cheminements cyclo-piétonniers.

3.3.2. *Un espoir de protection citoyenne par les usagers eux-mêmes*

Aujourd'hui, la plaine du Fier connaît des animations autrement plus paisibles et surtout plus didactiques destinées à un public familial. Elles étaient jusqu'en 2021 assurées conjointement par l'Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy, l'Écomusée du Bois et de la Forêt de Thônes et la Ligue de Protection des Oiseaux. Sous l'intitulé de « couloirs du temps », ces activités invitaient les enfants à participer à des évocations de l'époque où les premiers habitants de l'abri préhistorique de La Balme-de-Thuy évoluaient au voisinage du Fier. Désormais, le devenir incertain de ces activités

de découverte va dépendre de la politique des nouvelles instances exécutives mises en place à la tête du Conseil départemental de la Haute-Savoie en 2021.

Les abords du Fier entre La Balme-de-Thuy, Alex et Dingy-Saint-Clair furent longtemps parsemés de lieux de rencontres informelles, voire ressortissant du non-droit, autour de la circulation de substances illicites, de pratiques de naturisme non autorisées par l'administration des communes riveraines. Des véhicules y stationnaient, occupés par des vagabonds auteurs de nuisances sonores nocturnes après des soirées alcoolisées. Aujourd'hui, des contrôles plus fréquents de la part des forces de l'ordre éclaircissent la situation. Les autorités institutionnelles locales misent sur la protection *de facto* de ces lieux par leur fréquentation régulière du public dissuadant les marginaux à la recherche d'emplacements non exposés aux regards. Ceci, grâce à des itinéraires récemment aménagés. Un équipement signalétique se développe, appelant l'attention des promeneurs sur des points d'intérêts naturalistes (photo n° 18).



Photo n° 18 : Signalétique appelant à la participation citoyenne

On pourrait craindre une surcharge touristique de ces lieux où, il faut le rappeler, les patrimoines floristiques et faunistiques demeurent sensibles. En l'état actuel des choses, pour avoir fréquemment cheminé sur ces itinéraires récemment aménagés, nous pouvons estimer qu'une telle crainte ne se justifie guère. On est même fondé à conjecturer que la vigilance des usagers de cet espace récréatif les porte à réagir à des initiatives susceptibles d'altérer l'environnement dont ils peuvent jouir ici.

En guise de conclusion : un plaidoyer pour une gestion ménageant au maximum les écosystèmes de la plaine du Fier

Si l'on en croit le contrat de bassin versant du Fier et du lac d'Annecy élaboré en 2009, « le biotope de la plaine du Fier du pont de Dingy-Saint-Clair au pont de Morette est typique d'une rivière alpine non perturbée sur ses rives par des aménagements trop contraignants ». Voire ! Les études de cas qui viennent d'être évoquées invitent à ne pas faire de cette assertion une certitude, encore moins une vérité établie. Elles montrent que les activités humaines n'ont cessé d'écorner l'intégrité des abords immédiats de la ZNIEFF de la plaine du Fier. Un statu quo quant à leur extension serait le moins que l'on puisse espérer. S'il devait en être différemment, le deuxième terme de l'appellation « espace naturel sensible » ne se justifierait plus guère. Fondamentalement, il convient de rappeler que son acception du deuxième terme de cette trilogie est sujette à caution, si l'on se réfère à la science géographique. En effet, les aires dites « naturelles » sont de plus en plus exceptionnelles, tendant même vers l'inexistence, tant est omniprésente l'empreinte anthropique à la surface du Globe, qui a étendu l'écoumène à l'extrême. Lorsqu'elles subsistent, c'est rarement de manière spontanée, mais par suite de volontés politiques de les préserver. Ou bien, elles appartiennent à de rares angles morts délaissés par l'exploitation de ressources et par la consommation d'espaces nécessaires à l'installation des sociétés humaines. C'est dire qu'elles s'inscrivent « en creux » par rapport à la règle générale qui voit les aménagements de tous ordres phagocyter l'espace.

La plaine du Fier appartient à la catégorie des aires « naturelles » encore partiellement épargnées par un effet de repentir après leur détérioration dans la deuxième moitié du siècle précédent. Elles ne sont pas définitivement à l'abri des convoitises pour l'extension des établissements industriels. La question est : pour combien de temps encore, et dans quelles proportions ? On serait enclin à un certain optimisme, à en juger par son aménagement en zone récréative par le Conseil départemental. Cette initiative a pour effet de créer un enjeu supplémentaire motivant sa conservation. De plus, elle valorise des biotopes et écosystèmes recouvrant leurs droits dans la moyenne vallée du Fier. La vigilance attentive et active de leurs amateurs sera sans doute garante de son intégrité. L'idéal serait de voir la plaine du Fier classée en réserve naturelle. Elle le mérite amplement. Mais pour le moment, on ne peut que souhaiter qu'un tel rêve puisse se matérialiser, dépassant le niveau du vœu pieux, voire de l'utopie.

Bibliographie

Amoros, Claude, Petts, Geoffrey E. *Hydrosystèmes fluviaux*. Paris : Masson, 1993.

Bravard, Jean-Paul. *Où sont passées les rivières ?* Alpes Magazine, 1991, n° 12, p. 86-91.

Bravard, Jean-Paul, Petit, François. *Les cours d'eau : dynamique du système fluvial*. Paris : A. Colin, 2000.

Cosandey, Claude, Robinson, Mark. *Hydrologie continentale*. Paris : A. Colin, 2000.

Ginestet, Jean-Pierre, Challamel, Jean-Bernard. *Morette : site de nature et lieu d'histoire*. Thônes : Musée du pays de Thônes, 2007 (Cahiers du musée du pays de Thônes ; 4).

Giusti, Christian. Deux dimensions du beau en géomorphologie : essai sur le critère esthétique dans les sciences du relief. *L'Information géographique*, 2014, vol. 78, n° 3, p. 80-102.

Meunier, Patrick. *Dynamique des rivières en tresses*. Thèse de doctorat, Institut de physique du Globe, 2003.

Moutard, Robert. *Les paysages des Bornes-Aravis : évolution des dynamiques territoriales, enjeux pour le tourisme*. Thèse de doctorat, université Lyon 3, 2014.

Degoutte, Gérard, Recking, Alain, Richard, Didier, dir. *Torrents et rivières de montagne : dynamique et aménagement*. Versailles : Quae, 2013.

Piégay, Hervé, Barge, Olivier, Bravard, Jean-Paul, Landon, Norbert, Peiry, Jean-Luc. Comment délimiter l'espace de liberté des rivières ? *L'eau, l'homme et la nature : 24^{es} journées de l'hydraulique, congrès de la Société hydrotechnique de France (Paris, 18-19-20 septembre 1996)*, Paris, 1996, p. 275-284.

Crédits

Les figures 1, 2 et 5 sont établies d'après fonds de carte du site IGN Géoportail. Les autres figures et les photographies sont de l'auteur.

Éditeur : Académie salésienne (association) Conservatoire d'art et d'histoire 18 avenue de Trésun 74000 ANNECY Directeur de la publication : Laurent Perrillat Parution : été 2023 N° ISSN : 2265-0490
